ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 14433

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sensibilisation des Français à la sécurité civile. En France, le nombre de pompiers volontaires ne progresse pas alors que celui des interventions augmente fortement. La reconnaissance des acteurs de la sécurité civile passe par une sensibilisation des Français, dès leur plus jeune âge, aux actes et aux risques qu'ils encourent et font encourir. Afin d'alléger le nombre d'interventions évitables, il est nécessaire de mettre en place dans les écoles, collèges et lycées des campagnes de sensibilisation à la sécurité civile et de former les jeunes aux secours de première urgence. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ces propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur des actions de sensibilisation des Français, dès leur plus jeune âge, aux actes et aux risques qu'ils encourent ou font encourir. A l'occasion de son intervention, suite à la présentation du rapport de la mission volontariat le 31 mars 2003, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a indiqué que la sensibilisation à la sécurité civile devra commencer dès le primaire, comme cela a été fait pour la sécurité routière. Un groupe de travail « information des enfants et sécurité civile » a été mis en place et une disposition est prévue dans le projet de loi de modernisation de la sécurité civile prévoyant d'insérer dans le code de l'éducation que « tout élève bénéficie, dans le cadre de la formation scolaire, d'une sensibilisation aux exigences en matière de sécurité civile et d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours ».

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14433
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1959
Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7489